

Index AI : PRE01/317/2013
26 June 2013

Lituanie. Les autorités municipales de Vilnius interdisent la Baltic Pride

Les autorités municipales de la capitale lituanienne, Vilnius, doivent autoriser la Marche des fiertés des Pays baltes, ou Baltic Pride, prévue dans un mois, a déclaré Amnesty International mercredi 26 juin 2013.

À la suite d'une rencontre ce même mercredi avec la Ligue des gays lituaniens, organisatrice de la marche du 27 juillet, et Amnesty International, les autorités municipales de Vilnius ont déclaré que cette manifestation ne pourrait pas se tenir en centre-ville et n'ont pas proposé d'autre trajet.

« Il est effarant de constater que, malgré des décisions de justice rendues dans le pays en faveur des organisateurs de la Baltic Pride, la ville de Vilnius a décidé d'interdire cette marche des fiertés, en violation flagrante du droit à la liberté de réunion de ses organisateurs et des autres participants », a déclaré John Dalhuisen, directeur du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International.

« Les autorités de Vilnius doivent réouvrir de toute urgence les pourparlers avec les organisateurs de la Baltic Pride afin que cette manifestation puisse se dérouler sans obstacles et avec une protection policière suffisante. »

Le 20 juin, le Tribunal administratif suprême lituanien a confirmé la décision du tribunal de première instance selon laquelle la municipalité de Vilnius serait en infraction avec la loi sur les rassemblements pacifiques si elle empêchait la marche de se tenir dans le centre-ville.

En janvier 2013, les autorités municipales ont déclaré que la marche ne pourrait pas passer par l'avenue Gediminas, en centre-ville, car cela obligerait des magasins et des hôtels à fermer pour des questions de sécurité ; elles ont proposé à la place un lieu isolé le long des rives de la Neris.

Elles ont aussi affirmé que le trajet proposé passait trop près de bâtiments judiciaires et gouvernementaux, ce qui posait des problèmes en termes de sécurité nationale. Pourtant, des manifestations ont déjà été autorisées sur cette avenue.

« La décision d'interdire la Baltic Pride pour des raisons de sécurité est disproportionnée, étant donné que les autorités de Vilnius ont refusé de s'engager dans un dialogue constructif avec la Ligue des gays lituaniens, malgré les décisions de tribunaux locaux ordonnant la reprise des négociations », a déclaré John Dalhuisen.

Amnesty International a lancé une pétition appelant les autorités lituaniennes à veiller à ce que cette manifestation puisse se tenir conformément au projet des organisateurs et à ce qu'une protection appropriée soit fournie.

Les autorités municipales avaient cherché à empêcher la première Baltic Pride à Vilnius en 2010, mais la

marche avait finalement pu avoir lieu à la suite d'une décision de justice.

« Il est vraiment sidérant que, trois ans après la première Baltic Pride à Vilnius, on se retrouve exactement dans la même situation, avec des autorités municipales qui refusent ouvertement de respecter la liberté de réunion des participants à cette marche et qui semblent prêtes à passer outre les décisions des tribunaux administratifs. »

Ces dernières années, la Lituanie a aussi adopté ou proposé des mesures législatives visant à restreindre les droits des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées.

Plus récemment, en mai 2013, le Parlement lituanien a approuvé en première lecture un amendement du Code administratif prévoyant une amende pour « le dénigrement public des valeurs morales constitutionnelles et des fondamentaux constitutionnels de la vie familiale, ainsi que l'organisation de manifestations publiques contraires à la morale publique ». Le député qui a proposé ce projet de loi a déclaré qu'il visait à empêcher la tenue de manifestations comme la Baltic Pride.<